

# Montréal

## ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENTS

---

**Avis est donné que le conseil municipal, à son assemblée du 19 octobre 2020, a adopté les règlements suivants :**

**09-007-3      Règlement modifiant le Règlement sur les commerces de prêt sur gages ou d'articles d'occasion (09-007)**

Les modifications visent notamment la tenue du registre par l'exploitant d'un commerce visé.

**20-036        Règlement modifiant le Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (S-6.01)**

Ce règlement ajoute le secteur Atlantic-Beaubien-Durocher-Hutchison et précise le montant maximal de la subvention applicable aux adresses de ce secteur. Les annexes I et K sont également modifiées afin de hausser certains montants de subvention ainsi que de corriger une adresse.

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour. Ils sont disponibles pour consultation durant les heures normales de bureau au Service du greffe, 155, rue Notre-Dame Est et peuvent également être consultés en tout temps, sur le site Internet de la Ville : [www.ville.montreal.qc.ca/reglements](http://www.ville.montreal.qc.ca/reglements).

Fait à Montréal, le 26 octobre 2020

Le greffier de la Ville,  
Yves Saindon, avocat